

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
33e séance
tenue le
mardi 6 novembre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 33e SEANCE

Président : M. PAPDATOS (Grèce)

puis : M. AMAZIANE
(Vice-Président) (Maroc)

SOMMAIRE

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.33
2 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/45/3, A/45/76-E/1990/12 et Add.1, A/45/77-E/1990/10 et Add.1, A/45/584, A/45/598-S/21854, A/45/648; A/44/646)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (A/45/273-E/1990/85 et Corr.1 et Add.1 à 5, A/45/281-E/1990/66 et Corr.1)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (A/45/347; E/1990/29)
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (A/45/529; E/1990/29; DP/1990/44)
- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (A/45/3; E/1990/28)
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (A/45/3; E/1990/99)

1. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) invite instamment la Commission à tenir présente à l'esprit, tout au long de ses délibérations sur les activités opérationnelles, la situation économique et sociale très difficile où se trouvent nombre de pays en développement. Etant donné l'amélioration du climat international actuel, la communauté internationale a la chance unique de corriger les inégalités sociales et économiques les plus flagrantes et de combattre la pauvreté.

2. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies expriment dans la pratique la volonté collective des Etats Membres de répondre aux besoins les plus pressants des pays en développement. Elles appuient les stratégies décidées par les pays eux-mêmes et elles contribuent à traduire les grandes directives internationales en actions concrètes en faveur du développement, double rôle qui a été souligné par la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Cette résolution fait expressément mention de la dimension humaine du développement, de la nécessité d'éliminer la pauvreté et de l'importance de la participation populaire au développement. Il incombe désormais à la Commission d'élaborer des directives afin que le système puisse réaliser les objectifs énoncés dans les stratégies et les plans adoptés par la communauté internationale durant l'année écoulée.

3. En fait, l'année 1990 a été particulièrement riche en décisions internationales de première importance qui devront dans les années à venir servir de repères aux activités de coopération pour le développement. L'importance des activités opérationnelles a été soulignée dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés à Paris lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, dans le projet de texte de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial pour les enfants.

/...

(M. Blanca)

4. Le large consensus international qui s'est dégagé en faveur d'un développement à visage humain et l'instauration d'un climat de justice sociale ont permis une coopération plus étroite entre les institutions internationales, et l'orateur espère qu'une approche concertée sera également adoptée au niveau des pays. Malheureusement, les activités opérationnelles du système des Nations Unies ne bénéficient pas encore de l'appui qui leur est nécessaire. Il est absolument essentiel d'élever substantiellement le niveau des ressources de base si l'on veut maintenir le caractère international et neutre de la coopération qu'apporte le système des Nations Unies.

5. Les Etats Membres sont parfaitement en droit d'attendre une amélioration qualitative des activités opérationnelles, conformément aux normes établies par l'Assemblée générale. Le rapport de 1990 sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/45/273 et Corr.1 et Add.1 à 5) contient des renseignements détaillés sur une série de mesures actuellement prises pour renforcer la coordination au niveau local, améliorer la programmation entreprise en collaboration, favoriser davantage l'utilisation commune des locaux, faciliter la fourniture de services consultatifs et techniques pluridisciplinaires et confier davantage l'exécution des programmes et projets à des entités nationales.

6. Considérant le vaste champ des mesures interdépendantes prises pour améliorer les activités opérationnelles, il n'est pas inutile de rappeler deux principes connexes et fondamentaux : le droit des gouvernements bénéficiaires de déterminer leurs propres priorités et modalités de coordination des activités, et la flexibilité inhérente aux activités opérationnelles résultant de la gamme des besoins à satisfaire et de la diversité des mandats à appliquer et de la spécificité des conditions locales.

7. Par la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, le Directeur général a été prié de présenter au Conseil économique et social un projet de calendrier d'exécution sur trois ans par tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies. Il a également été prié par le Conseil économique et social (résolution 1990/82) de soumettre à l'Assemblée générale un calendrier d'ensemble précis pour l'application de toutes les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale qui appellent des mesures de la part des organismes des Nations Unies, en se concentrant sur les activités qui, à son avis, sont prioritaires. Les renseignements à ce sujet figurent dans l'additif 3 à son rapport. Toutefois, étant donné la complexité de la tâche, notamment la nécessité de procéder à de longues consultations à l'échelle du système et de condenser une vaste gamme de données, il a été impossible de mettre au point un calendrier détaillé et définitif et celui-ci devra donc être davantage affiné. C'est pourquoi l'orateur propose de communiquer périodiquement des renseignements à jour sur les décisions prises par les organismes du système, ainsi que certains repères qui permettront de faciliter le suivi des progrès réalisés dans l'application des dispositions essentielles de la résolution.

8. Au paragraphe 17 g), la résolution prie le Directeur général d'établir une étude indépendante en vue de mettre au point le concept d'un document exposant l'apport opérationnel intégré du système des Nations Unies au schéma global de programme national du gouvernement du pays bénéficiaire. Cette étude, qui fait

(M. Blanca)

l'objet de l'additif 2 du rapport, exprime les vues des coordonnateurs résidents, des représentants locaux des organismes du système et des pays bénéficiaires. Tous les organismes du système sont désireux d'instaurer un système de programmation en collaboration. Les limites qu'une approche sectorielle étroite imposent à la coopération pour le développement ont été reconnues, et l'on utilise davantage maintenant la programmation par objectifs qui nécessite une collaboration intersectorielle et interinstitutions. Cette programmation doit parfois tenir aussi compte des dimensions régionales. Le Directeur général souhaite particulièrement connaître la réaction des membres de la Deuxième Commission aux idées et recommandations formulées sur cette question complexe et particulièrement épineuse.

9. Un point important de la résolution 44/211 est la décision de permettre aux gouvernements d'assumer pleinement la responsabilité d'exécuter les programmes et projets financés par le système des Nations Unies pour le développement. Les vues des coordonnateurs résidents sur ce sujet sont exposées aux paragraphes 104 à 113 du rapport et dans l'additif 5 audit rapport. Il est évident qu'il faudra encore déployer des efforts importants pour renforcer les capacités d'exécution de nombreux pays, et attacher davantage d'attention au rôle de soutien des bureaux extérieurs du PNUD et des autres institutions spécialisées. La décision 90/21 du Conseil d'administration du PNUD constitue une étape importante à cet égard et contribuera sans nul doute à généraliser l'exécution des projets bénéficiant de l'appui du PNUD par des entités nationales.

10. La question de la coordination des activités du système au niveau du pays a été continuellement à l'examen en 1990. Le fonctionnement du système des Nations Unies s'est amélioré dans ce domaine, comme il a été constaté lors de la récente réunion conjointe du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité administratif de coordination (CAC). Des mesures pratiques ont été prises pour renforcer l'approche par équipe sous la direction du coordonnateur résident. Le Comité consultatif pour les questions de fond (Activités opérationnelles) (CCQF) (OPER) a joué un rôle important dans la promotion de la coordination à l'échelle du système : les coordonnateurs résidents ont été priés de recommander les autres mesures qui pourraient être prises pour renforcer l'approche par équipe au niveau des pays, et le Directeur général espère pouvoir faire rapport sur cette question en 1991. Il félicite également le Groupe consultatif mixte des politiques des travaux qu'il a accomplis.

11. Le chapitre II, section D (par. 154 à 206) du rapport traite des recommandations pour lesquelles il semble nécessaire de recevoir des directives complémentaires. L'orateur appelle tout particulièrement l'attention sur les recommandations relatives à l'aide alimentaire (par. 184 à 188) qui correspondent au paragraphe 17 e) de la résolution 44/211. Deux autres sujets importants traités dans cette section du rapport concernent la représentation du système des Nations Unies au niveau des pays (par. 159 à 166) et la prestation de services consultatifs pluridisciplinaires (par. 170 à 174). Si ces questions seront analysées de façon plus complète l'année prochaine, elles pourraient d'ores et déjà retenir l'attention.

(M. Blanca)

12. Comme il est indiqué au paragraphe 206 du rapport, vu l'ampleur des tâches à accomplir en application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, le bureau du Directeur général aura besoin à la fois de personnel détaché par les organismes du système des Nations Unies et de ressources extrabudgétaires supplémentaires. Ainsi donc, lorsque les délégations envisageront de nouvelles activités opérationnelles, elles devront garder présentes à l'esprit les incidences budgétaires que pourraient comporter leurs décisions.

13. M. DRAPER (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que, grâce aux nombreux événements spectaculaires qui se sont produits pendant l'année écoulée, des perspectives toutes nouvelles de paix, de démocratie et de développement s'ouvriront pendant la prochaine décennie. L'élément le plus important est peut-être le sentiment croissant de communauté mondiale qui unit tous les pays au seuil des années 90. La communauté internationale est également de plus en plus consciente que l'objectif réel du développement est d'élargir la gamme des choix mis à la disposition des individus. Ainsi, le fait que les réalisations des pays en développement dans le domaine de l'alphabétisation des adultes, de la réduction de la mortalité infantile et de l'allongement de l'espérance de vie aient été plus importantes en 30 ans que celles du monde industrialisé en un siècle témoigne que le développement suit son cours et que les fonds alloués à l'assistance internationale ont joué un rôle crucial. Toutefois, pour continuer sur sa lancée, le développement nécessite une meilleure redéfinition de ses priorités.

14. Tels sont quelques-uns des messages essentiels du Rapport sur le développement humain, 1990, publié par le PNUD. Cet ouvrage constitue une excellente forme de coopération technique, car il offre la quintessence des politiques nationales sous une forme accessible à des décideurs surchargés de travail.

15. L'orateur se félicite de la large place accordée dans le nouveau projet de stratégie internationale du développement à la mise en valeur des ressources humaines et à la participation des collectivités au processus de prise de décisions relatives au développement et prend acte avec satisfaction de la déclaration et du rapport exhaustif du Directeur général. Lors de sa dernière session, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé plusieurs décisions fixant des principes directeurs qui vont dans l'ensemble dans le même sens que la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Cette résolution réclame une approche multisectorielle du développement au niveau des pays, sous la conduite des coordonnateurs résidents, et réaffirme la notion de financement central de la coopération technique par le Programme des Nations Unies pour le développement et le rôle de pointe des coordonnateurs résidents dans les opérations de secours et de reconstruction en cas de catastrophe. Le PNUD a beaucoup oeuvré pour renforcer la coopération au niveau des pays au sein du Groupe consultatif mixte des politiques.

16. En choisissant une approche axée sur les programmes plutôt qu'une approche axée sur les projets, le Conseil d'administration du PNUD privilégie la mise en place et le renforcement des capacités nationales dans six domaines essentiels : élimination de la pauvreté et participation des collectivités au développement, problèmes d'environnement, renforcement des capacités de gestion, coopération technique entre pays en développement, transfert de technologie et participation des femmes au développement.

(M. Draper)

17. Dans le premier domaine, 55 % des ressources programmables du cinquième cycle de programmation ont été alloués aux pays les moins avancés, et le PNUD a joué un rôle important dans l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le PNUD appuie les activités des collectivités locales dans de nombreux pays les moins avancés, notamment le Bénin et le Bangladesh. Le Programme des partenaires du développement s'efforce d'encourager les organisations non gouvernementales locales à allouer à ces activités des ressources sous forme de dons limités ne représentant pas plus de 25 000 dollars; ce programme coiffe à l'heure actuelle plus de 270 projets dans 65 pays en développement. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

18. Dans le domaine de l'environnement, le PNUD participe à diverses initiatives entreprises pour aider les pays en développement à gérer leurs ressources naturelles. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, le PNUD participe à la création d'un mécanisme relatif à l'environnement mondial représentant un montant de 1 milliard de dollars et destiné à lutter contre les principaux fléaux qui menacent l'environnement, et contribue au lancement des opérations du fonds établi en application du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le PNUD participe activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et travaille avec d'autres organisations internationales dans le domaine des forêts tropicales. Un appui représentant au total 500 millions de dollars a été octroyé à des programmes et projets relatifs à l'environnement dans des pays en développement d'Afrique et d'Asie. Des experts du PNUD prêtent leur concours pour le recyclage des métaux précieux et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Chine et analysent les moyens d'arrêter la pollution de la mer Noire en collaboration avec les pays de cette région. Mais malgré tous ces efforts, beaucoup reste encore à faire.

19. En ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion, le PNUD fournit une assistance dans les secteurs tant publics que privés. Depuis 1989, le programme de renforcement des capacités de gestion du PNUD a envoyé 70 missions dans des pays en développement pour contribuer à la formation du personnel à l'amélioration des services publics. Le PNUD participe activement aussi au renforcement des capacités de gestion dans les pays d'Europe de l'Est.

20. Dans le domaine de la coopération technique entre pays en développement, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD a organisé au cours de l'année dernière quatre réunions qui ont permis à des pays en développement de procéder à des échanges de connaissances techniques avec leurs voisins. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que la coopération technique entre pays en développement soit pleinement intégrée dans les activités de développement.

21. Le PNUD participe très activement au transfert et à l'adaptation des technologies pour le développement. Grâce à la pulvérisation d'insecticides et à d'autres techniques, divers parasites dangereux sont en voie d'élimination. Des

(M. Draper)

techniques perfectionnées d'analyse du sang sont introduites dans les pays en développement pour lutter contre la propagation du SIDA, des techniques de prévisions météorologiques mises en service dans les pays du Sahel ravagés par la sécheresse, et des milliers de pompes simples et peu coûteuses installées dans des villages africains extrêmement isolés pour les approvisionner en eau potable. L'une des tâches les plus ardues sera de convaincre les pays industrialisés que le transfert gratuit ou à moindres frais de technologies écologiquement rationnelles à leurs voisins moins développés sert leurs propres intérêts.

22. Enfin, le PNUD participe très activement à la promotion du rôle de la femme dans le développement, car il est fermement convaincu que les femmes doivent à la fois participer aux activités de développement et en bénéficier. Par l'intermédiaire de sa Division de la femme et du développement en particulier, le PNUD inspecte attentivement tous les grands produits pour en éliminer tout sexisme et a sensibilisé tout son personnel à l'importance des questions relatives aux femmes et de leur intégration. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) qui lui est affilié a amélioré la vie de dizaines de milliers de femmes pauvres dans les pays en développement en leur assurant l'accès au crédit, à la formation et à la technologie.

23. Lors de la consultation mondiale sur l'eau potable et l'assainissement pour les années 90, il a été souligné que la participation des femmes au processus de prise de décisions était essentielle pour développer et préserver l'approvisionnement en eau potable. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous s'est fixé comme objectif prioritaire l'amélioration du taux d'alphabetisation des femmes. En effet, cette amélioration comporte de multiples ramifications pour le monde en développement, dans la mesure où les femmes qui ont reçu une éducation tendent à avoir des enfants moins nombreux et mieux portants.

24. En ce qui concerne les dépenses d'appui, un accord entre le PNUD et les institutions des Nations Unies est essentiel pour l'avenir de la collaboration au sein du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD a constamment tenu des consultations avec les institutions avec lesquelles il coopère pour parvenir à des arrangements équitables. Il est essentiel de définir une collaboration viable.

25. Le PNUD vient de tenir une conférence d'annonces de contributions couronnée de succès car la confiance dont l'honorent les Etats Membres a été illustrée par leurs contributions financières. Les fonds destinés aux activités de base pour 1991 seront de l'ordre de 1 milliard 120 millions de dollars, soit une augmentation de 7 % par rapport à 1990. Mais si cette augmentation est impressionnante, il faut signaler qu'elle résulte pour moitié de la dépréciation du dollar, et qu'elle est inférieure à l'augmentation de 8 % fixée par le Conseil d'administration du PNUD en juin (décision 90/34). Or, même une augmentation de 8 % ne permettrait guère d'accroître les services aux pays en développement qui ont tellement besoin d'aide. D'autre part, le PNUD reçoit ses propres pratiques pour faire en sorte que la majeure partie de ces contributions soit effectivement utilisée sur le terrain.

(M. Draper)

26. Finalement, l'orateur déclare qu'une compression très importante des dépenses d'administration et de personnel au Siège devrait avoir lieu pendant l'exercice biennal 1992-1993. Cette compression ne nuira pas au tout nouveau programme de recrutement qui a pour objectif d'attirer les fonctionnaires les plus qualifiés.

27. Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) dit qu'au cours de ces deux dernières années, le FNUAP a amélioré sa programmation dans un certain nombre de domaines, compte tenu de la nécessité d'une action efficace et rigoureuse dans les années 90. En particulier, il s'est efforcé de bien cibler la démarche d'ensemble des programmes démographiques grâce à une planification stratégique, une meilleure compréhension du contexte socio-culturel des programmes et des opérations plus systématiques d'examen et d'évaluation.

28. En 1989, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a exprimé sa confiance en approuvant le budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs pour l'exercice biennal 1990-1991, et notamment la création de nouveaux postes permanents au siège et dans les bureaux extérieurs. De plus, au cours des dernières années, le Fonds s'est surtout efforcé d'améliorer ses propres activités. Il a souligné la nécessité d'une approche multidisciplinaire et à plus long terme, en collaboration avec toutes les parties intéressées. Un des éléments essentiels de cette approche est la nouvelle méthode de programmation du FNUAP. A la suite d'un examen approfondi des activités en cours et des besoins futurs, un cadre stratégique pour le programme démographique d'un pays donné a été élaboré.

29. Etant donné que les programmes en matière de population ne sauraient réussir en l'absence d'une bonne coordination, le FNUAP a axé ses efforts sur son intensification. Le personnel du Fonds a été prié de synchroniser ses programmes avec ceux d'autres organisations, et de respecter les cycles de planification des gouvernements. Les autres initiatives prises au cours des deux dernières années comprennent des mesures visant à assurer une plus grande décentralisation et délégation de pouvoirs, mesures qui, malheureusement, n'auront qu'un effet limité tant que les autres organismes des Nations Unies n'auront pas suivi cet exemple. Le système d'appui des agents d'exécution est à l'examen, et on mettra bientôt au point un mécanisme privilégiant des équipes multidisciplinaires et régionales de conseillers techniques, comme il a été recommandé par le rapport du Groupe d'experts chargé de l'étude des futurs arrangements concernant les dépenses d'appui.

30. Pour célébrer le vingtième anniversaire du lancement des opérations du FNUAP en 1969, le Fonds a entrepris une évaluation de vaste portée de l'état d'avancement des programmes démographiques dans le monde entier. Le Conseil d'administration a noté avec satisfaction en 1989 que les programmes en matière de population avaient contribué au cours des deux dernières décennies à sensibiliser le public aux questions de population, à développer l'accès à l'information et aux services de planification de la famille et à réduire les taux de mortalité infantile, postinfantile et maternelle.

31. En vue d'attirer l'attention sur l'urgence et l'importance des questions de population dans le cadre du développement global, le 11 juillet a été désigné Journée mondiale de la population. Un très grand nombre de pays ont saisi cette

(Mme Sadik)

occasion de sensibiliser l'opinion et de formuler des politiques démographiques. A l'heure actuelle, la population mondiale est de l'ordre de 5 milliards 290 millions. Selon les estimations des Nations Unies les plus récentes, en l'an 2000 ce chiffre devrait être de 6,3 milliards, soit 139 millions de plus que les projections effectuées en 1984.

32. L'accroissement le plus rapide se produira dans les pays les moins avancés et les plus pauvres. C'est dans les pays africains que la situation est la plus alarmante, étant donné que le taux d'accroissement de la population en Afrique subsaharienne, qui est de 3,1 % par an, est plus élevé que celui de n'importe quelle autre région. La population y sera de l'ordre de 1 milliard d'ici à l'an 2000 et devrait atteindre 1,3 milliard d'ici à 2025. On ne saurait cependant se défendre d'un certain optimisme, car l'attitude des gouvernements vis-à-vis des questions de population s'est sensiblement modifiée ces dernières années. A l'heure actuelle, le FNUAP aide tous les pays de la région en leur offrant des programmes démographiques globaux et multisectoriels, et chaque pays a inclus au moins quelques services et informations en matière de planification de la famille dans ses programmes de santé maternelle et infantile.

33. La population de l'Asie a dépassé les 3 milliards. Si cette région a dans l'ensemble bien réussi à réduire ses taux de fécondité, le taux moyen en Asie du Sud et en Asie occidentale est encore de 2,3 %. En 1989, le FNUAP a procédé à une enquête pour déterminer pourquoi les progrès démographiques dans la région avaient été inférieurs aux objectifs souhaités. Les recommandations en découlant sont à présent appliquées par les pays intéressés, le FNUAP et les donateurs.

34. Tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont désormais accepté le concept de planification de la famille. Dans ce continent aussi, des transformations remarquables se sont produites, comme en témoigne la déclaration énergique récemment prononcée par le Président du Pérou en faveur de la planification de la famille. Dans les pays arabes, où les taux de fécondité et de mortalité maternelle et infantile demeurent élevés, la plupart des pays considèrent la planification de la famille comme une partie intégrante des soins de santé maternelle et infantile et le FNUAP contribue à améliorer la condition de la femme, les soins de santé maternelle et infantile et la planification de la famille dans la région.

35. En dépit de nombreux faits nouveaux très encourageants, les projections établies pour les prochaines décennies laissent apparaître une aggravation non seulement des problèmes associés à un accroissement démographique rapide (migrations, inégalité de répartition de la population, rôle et condition de la femme et accélération de l'urbanisation), mais aussi de nouveaux problèmes démographiques comme le vieillissement de la population et le SIDA.

36. Cette situation constitue la toile de fond du rapport du FNUAP sur les incidences de la Déclaration d'Amsterdam sur les programmes démographiques et sur l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population (DP/1990/44). Ce rapport souligne le consensus remarquable qui s'est dégagé au Forum d'Amsterdam et souligne la nécessité d'accroître d'urgence

(Mme Sadik)

l'appui accordé aux programmes démographiques. En effet, le FNUAP a estimé qu'il faudrait doubler le montant annuel total des ressources disponibles pour ces programmes d'ici à l'an 2000, de manière à disposer de 9 milliards de dollars, si l'on voulait assurer une assistance démographique équilibrée et complète. Les dépenses au titre des programmes et autres frais du FNUAP à lui seul atteindront facilement 500 millions de dollars d'ici à l'an 1994. Or, ses ressources doivent augmenter de 10 à 11 % en 1991, atteignant seulement 233 à 235 millions de dollars.

37. Tout en exprimant sa profonde reconnaissance à tous les donateurs pour leur soutien ferme et incessant, l'oratrice déclare qu'il s'impose d'accroître sensiblement les ressources destinées à financer des programmes démographiques en pleine expansion.

38. Etant donné les défis des années 90 et le fait que l'accroissement démographique entraînera un accroissement de l'utilisation d'énergie, de la consommation de ressources et de la dégradation de l'environnement, il est encourageant de constater qu'un consensus se dégage sur la nécessité de donner la priorité au soulagement de la misère et à la mise en valeur des ressources humaines. Il est également encourageant de constater que de nombreux réunions et accords internationaux récents ont reconnu toute l'importance des variables démographiques. Dans le même ordre d'idée, le FNUAP est profondément préoccupé de constater que la dimension démographique a été pratiquement laissée de côté dans les préparatifs de la Conférence sur l'environnement et le développement.

39. La Réunion internationale sur la population de 1994 donnera l'occasion de revoir et de classer par ordre de priorité les options en matière de politiques et de programmes au-delà de l'horizon 2000. L'orientation du XXI^e siècle sera dans une large mesure déterminée par ce qui aura été accompli ou omis pendant la prochaine décennie. La génération actuelle a la responsabilité collective de prendre des décisions propres à élargir et non à réduire la gamme des choix des générations qui la suivront.

40. M. JOLLY (Directeur général adjoint de l'UNICEF) dit qu'à l'UNICEF on estime que, si l'on peut tirer les enseignements, aussi bien positifs que négatifs, des années 80, des possibilités exceptionnelles de progrès social et de développement économique se dessinent pour les années 90. Les activités opérationnelles de tous les organismes des Nations Unies doivent mobiliser toutes les forces qui permettront de saisir les chances de la décennie qui commence. L'impulsion doit venir des gouvernements, qui doivent se mettre d'accord sur des objectifs précis et sur les moyens pratiques de les atteindre.

41. Plusieurs tentatives de définir ces objectifs sont en cours. Il est de plus en plus largement admis que les méthodes de l'ajustement doivent être élargies de façon à englober des objectifs adéquats du côté du facteur humain. A l'UNICEF, on se réjouit de l'acquiescement de plus en plus général à l'idée que le développement humain et l'élimination de la pauvreté doivent être des préoccupations essentielles.

/...

(M. Jolly)

42. L'expérience a montré que si les objectifs sont bien précis, s'ils sont réalisables, si leur réalisation n'est pas d'un coût excessif, et si elle est politiquement acceptable, ils peuvent par eux-mêmes concourir à une plus grande efficacité et stimuler l'action politique et la mobilisation populaire. En dépit des problèmes économiques et sociaux des années 80, l'UNICEF est parvenu à réduire spectaculairement la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants, en se fixant des objectifs bien précis en matière de couverture de l'immunisation et de propagation de la théorie de réhydratation par voie buccale. On estime à 3,5 millions, en 1990, le nombre de ces décès d'enfants qu'on a pu éviter par la seule application de ces deux mesures sanitaires. De 15 à 20 % en 1980, la couverture de l'immunisation atteint désormais 75 %.

43. La formulation de buts et de stratégies communs a notablement progressé grâce au Sommet mondial pour les enfants, qui a entériné sept grands objectifs : réduire d'un tiers les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans enregistrés en 1990 ou les ramener au niveau de 70 pour 1 000 naissances vivantes (en choisissant la réduction la plus importante); réduire de moitié les taux de mortalité maternelle enregistrés en 1990; réduire de moitié par rapport aux taux enregistrés en 1990 la malnutrition grave ou modérée dont sont victimes les enfants de moins de 5 ans; assurer à tous l'alimentation en eau potable et des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments; universaliser l'éducation de base et faire en sorte qu'au moins 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire achèvent le cycle d'enseignement primaire; réduire le taux d'analphabétisme chez les adultes (le groupe d'âge concerné devant être déterminé par chaque pays) à la moitié au moins de ce qu'il était en 1970, l'accent étant mis sur l'alphabétisation des femmes; protéger les enfants dans des circonstances particulièrement difficiles, en particulier dans les situations de conflits armés. Ces sept objectifs font partie d'une liste plus longue de 22 objectifs spécifiques et, avec la Convention relative aux droits de l'enfant, constituent un programme complet de changements profonds.

44. La Deuxième Commission peut de son côté aussi donner une importante impulsion à cette entreprise. Pour atteindre les objectifs de développement humain, il faudrait non seulement des ressources accrues, mais aussi définir de nouvelles priorités pour leur emploi. Une petite partie seulement des ressources consacrées à l'aide est effectivement utilisée pour concourir directement au développement humain; par exemple, 1,5 % seulement des ressources de cette nature sont consacrées à la planification de la famille et aux activités qui s'y rapportent. Les pays industrialisés qui sont membres de la Commission devraient donc s'engager à trouver des moyens de restructurer leur budget d'aide pour privilégier des domaines tels que la santé, l'adduction d'eau, l'enseignement primaire et la nutrition. Les ressources additionnelles nécessaires viendront peut-être à la fois de mesures d'allègement de la dette et d'économies résultant de la réduction des dépenses militaires.

45. La résolution 44/211 de l'Assemblée générale soulignait l'importance primordiale des objectifs et des stratégies des gouvernements et le rôle que les organismes des Nations Unies peuvent jouer pour aider à mettre au point et à atteindre ces objectifs. Ce principe est au centre de l'"approche programme", et de la méthode de "gestion par objectifs" de l'UNICEF. Dans la pratique de

(M. Jolly)

celui-ci, cela signifie que l'aide offerte s'inscrit dans un programme de pays à long terme qui concourt à un ensemble bien défini d'activités nationales. Plus de 90 % des ressources de l'UNICEF sont consacrées à ces programmes de pays ou acheminées par eux, et chacun d'eux est préparé par les spécialistes du pays en question, avec les autorités de celui-ci et en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies partenaires de l'UNICEF. Cette méthode des programmes de pays pourrait accroître considérablement l'efficacité de toutes les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, ainsi que la coopération interorganisations dans chaque pays. Le principe de la décentralisation du programme inspire également un grand nombre des mesures demandées par le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles), et il devrait être tenu compte des recommandations et de l'expérience de ce comité.

46. M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77, dit qu'il est urgent d'accroître, en termes réels, les ressources consacrées aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Ces ressources devraient être utilisées exclusivement pour les programmes et les projets menés dans les pays en développement. Ceux-ci devraient se charger de la réalisation intégrale des projets financés par l'ONU et avoir une plus grande latitude dans le choix des agents d'exécution. Le travail entrepris jusqu'à présent dans le domaine des activités opérationnelles pour le développement n'a pas assez contribué au développement économique et social de ces pays. De plus, les événements récents font craindre des temps difficiles pour la communauté internationale, en particulier pour les pays en développement.

47. L'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies aux pays en développement pour les aider à accéder à l'autonomie et accroître leur potentiel national a un effet qui reste limité. Beaucoup de pays en développement continuent à dépendre des fonctionnaires internationaux pour l'élaboration, la surveillance et l'évaluation de leurs projets et programmes. De plus, la tendance actuelle à la bureaucratisation fait qu'il est difficile de réaliser les objectifs des institutions internationales. De même, la centralisation et le manque de coordination des organismes des Nations Unies dans le domaine de la coopération pour le développement ne favorisent pas la solution des problèmes du sous-développement. Dans certains cas, ce sont les règles et les méthodes administratives qui font obstacle à la coopération technique pour le développement.

48. Le Groupe des 77 réaffirme les principes du consensus de 1970 restent valables et importants; il rappelle qu'il faut appliquer la résolution 44/211 de l'Assemblée générale qui souligne la valeur de la notion de financement central de la coopération technique par le PNUD, et la nécessité de renforcer la coordination et de décentraliser les capacités et l'autorité au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités opérationnelles. Pour atteindre ces deux objectifs, il faut renforcer le rôle et les attributions des représentants résidents et des coordonnateurs résidents. Les organismes de coopération technique des Nations Unies doivent être mieux intégrés et adaptés aux programmes nationaux de développement. Les cycles de programmation de tous les organismes des

(M. Navajas-Mogro, Bolivie)

Nations Unies devraient être alignés sur les périodes de planification des gouvernements, et l'"approche projet" devrait être remplacée par une "approche programme". La résolution 44/211 soulignait la nécessité d'une réorientation des modalités d'exécution, afin de permettre aux gouvernements des pays bénéficiaires d'exercer leurs responsabilités en matière de gestion et de coordination et de renforcer leurs capacités nationales.

49. Le paragraphe 33 de la même résolution confirmait la disposition figurant dans la résolution 32/197 relative à la représentation des pays en développement au niveau de la direction et autres niveaux centraux de décision des secrétariats dans le domaine des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et priait le Directeur général de faire rapport sur l'application de cette disposition. En appliquant la résolution 44/211, les organismes compétents des Nations Unies devraient tenir compte des programmes nationaux ainsi que des directives figurant dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et dans la Déclaration adoptée à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, celle du Sommet mondial pour les enfants, et celle de la nouvelle stratégie internationale du développement.

50. M. NAVARRETE (Chili) se déclare très préoccupé de voir que l'un des principes fondamentaux qui avaient inspiré la création du PNUD, à savoir l'universalité, n'est pas observé. Certains des nouveaux critères établis par le Conseil d'administration du PNUD à sa trente-septième session ont entraîné une réduction notable des chiffres indicatifs de planification (CIP) pour le cinquième cycle de programmation en ce qui concerne les pays d'Amérique latine. Cela est très préoccupant étant donné que des mutations économiques et sociales profondes sont en cours dans la région. La tâche du PNUD est d'aider les pays en développement à prendre durablement la voie du progrès économique et social, compte tenu des politiques et des ressources des pays concernés.

51. L'universalité est l'un des principes qui ont inspiré la coopération technique multilatérale pour le développement à l'ONU. La délégation chilienne s'associe à l'appel que diverses délégations ont lancé au Conseil d'administration du PNUD pour qu'il examine la question, afin de revenir prochainement au principe de l'universalité sur la base de l'égalité et d'une large participation.

52. En avril 1990, dans le cadre du quatrième programme national de coopération technique du Chili, 51 projets différents avaient été exécutés. L'accent a été mis sur le soutien au développement scientifique et technologique national et sur les initiatives prises pour décentraliser ce processus grâce aux ressources institutionnelles, humaines et financières des diverses régions du pays. Pour atteindre ces objectifs, on a donné la priorité à l'innovation, à l'adaptation technologique du secteur productif, aux programmes de recherche scientifique et technologique et aux activités de formation professionnelle. Le Gouvernement chilien vient de mener à bien un examen des projets du présent cycle, qui a confirmé la validité des objectifs et des résultats.

(M. Navarrete, Chili)

53. Au paragraphe 7 de sa résolution 90/34 sur le cinquième cycle de programmation, le Conseil d'administration du PNUD indiquait que le PNUD devait concentrer ses efforts sur la mise en place et le renforcement de capacités nationales dans six domaines précis : l'élimination de la pauvreté et la participation des collectivités au développement, les problèmes d'environnement et la gestion des ressources naturelles, le renforcement des capacités de gestion, la coopération technique entre pays en développement, le transfert et l'adaptation de technologies en vue du développement, et la participation des femmes au développement. Les programmes que le Gouvernement chilien se propose de réaliser, au cours de la période correspondant au cinquième cycle de programmation, s'inscrivent bien dans ces domaines. Le Chili espère qu'en coopération avec le PNUD, il pourra mener à bien des activités qui profiteront directement à la population chilienne.

54. La coopération technique entre pays en développement tire les leçons du développement des pays du tiers monde. La nécessité d'éliminer des incertitudes coûteuses, et de progresser dans la recherche de solutions aux problèmes que tous les pays en développement doivent résoudre, à un moment ou un autre, font que cette coopération est essentielle et que les pays en développement doivent de plus en plus y avoir recours. Le Gouvernement chilien appuie résolument de semblables activités tant du point de vue régional que du point de vue interrégional et étudie et met en oeuvre les moyens d'accélérer la coopération Sud-Sud.

55. M. MALONE (Canada) dit que l'évolution de la situation politique mondiale confère une plus grande importance encore aux orientations nouvelles des activités opérationnelles de l'Organisation. Le rapport dont la Commission est saisie (A/45/273 et Add.1 à 5) souligne que les maigres subventions qui peuvent être consacrées au développement devraient aller aux pays les plus pauvres, que le système des Nations Unies doit se borner aux domaines où il a des atouts démontrés, et que la priorité doit être donnée au renforcement des capacités nationales à toutes les phases du cycle des programmes et des projets. Le rapport a également mis en exergue la nécessité d'une plus grande harmonisation des règles et des pratiques de la coopération des organismes de développement du système, une meilleure intégration de la programmation des institutions, et la décentralisation de l'autorité et des capacités.

56. C'est le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale qui doit être le chef de file de l'action entreprise pour donner suite à la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Les ressources nécessaires doivent donc être mises à sa disposition - non pas au moyen de contributions extrabudgétaires, mais par des prélèvements directs sur le budget ordinaire. Le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles) a eu le mérite d'amener les organisations à consentir à améliorer le système des coordonnateurs résidents, même si ces propositions ne sont pas tout à fait conformes à ce qu'avait demandé le Canada quant aux attributions du coordonnateur résident. La délégation canadienne salue aussi les travaux du Groupe consultatif mixte des politiques, qui coordonne l'action relative aux locaux communs, à l'harmonisation des méthodes et à la programmation commune.

(M. Malone, Canada)

57. Dans le dernier fascicule de son rapport (A/45/273/Add.5), le Directeur général propose une décentralisation, et c'est là une notion intéressante qu'il convient de replacer dans la perspective, plus large d'une plus meilleure coordination des activités sur le terrain à l'échelon national. La délégation canadienne craint que l'apport opérationnel intégré, qui était naguère encore une idée assez simple supposant la coopération des institutions à la programmation, ne devienne une notion pesamment bureaucratique.

58. Judicieusement appliquée, la décision sur les dépenses d'appui des agents d'exécution pourrait marquer, dans le fonctionnement du Programme des Nations Unies pour le développement, l'un des changements les plus fondamentaux depuis le consensus de 1970. La délégation canadienne espère que l'Assemblée générale entérinera la décision du Conseil d'administration du PNUD de réorienter la participation des organisations à des projets distincts vers des fonctions en matière de programmes et de politique sectorielle. Elle approuve aussi le Conseil de faire une place plus grande à l'exécution des projets par les entités nationales. Cependant, cela ne doit pas impliquer le simple financement de l'achat de marchandises et de services d'origine nationale, mais au contraire le transfert aux pays bénéficiaires de capacités d'origine extérieure. De plus, le passage à la modalité de l'exécution par les entités nationales ne doit pas être trop rapide, car le PNUD doit continuer à pouvoir fournir un appui approprié. La délégation canadienne approuve le PNUD de mettre l'accent sur la coopération avec le secteur privé et avec les organisations non gouvernementales et sur la participation des femmes au développement. Etant donné les nombreux liens de causalité qu'il y a entre les questions démographiques, la santé maternelle et infantile, l'alphabétisation, la condition de la femme et l'environnement, le PNUD doit avoir une place dans les projets de collaboration entre le FNUAP et l'UNICEF.

59. La délégation canadienne a pris connaissance avec un intérêt particulier de l'examen, entrepris par le Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire, des questions d'administration du Programme alimentaire mondial, notamment la question des relations entre le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétariat de l'ONU. L'administration du PAM doit tenir compte du fait que cet organe est désormais le premier fournisseur d'aide gratuite. La délégation canadienne se félicite de la participation du Secrétariat de l'ONU à cet examen. Il serait très important d'accroître les responsabilités des gouvernements, par le biais du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, s'agissant de tous les aspects du programme alimentaire. Le Directeur exécutif du PAM devrait également rendre compte à ce comité de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités de gestion.

60. La vie, la protection et l'épanouissement des enfants sont nécessairement à la base de tout développement humain. La volonté d'agir exprimée à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants est tout à fait remarquable. La Déclaration et le Plan d'action adoptés au terme du Sommet doivent recevoir une expression concrète dans les travaux de l'ONU.

61. M. Amaziane (Maroc), vice-président, prend la présidence.

62. M. GEBREMEHDIN (Ethiopie) dit que sa délégation attache une particulière importance au terme de trois ans retenu pour l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. En fait, en dépit des efforts remarquables déployés pour rationaliser les activités opérationnelles, la complexité de la structure administrative du système des Nations Unies pour le développement expliquent la lenteur des progrès. Les changements sont pourtant indispensables. Ce qui compte, ce sont les besoins des pays en développement et non pas ceux du système des Nations Unies.

63. En juillet 1988, à l'occasion de l'examen à mi-parcours du quatrième programme de pays du PNUD, l'Ethiopie avait procédé à un échange de vues franc et constructif avec les fonctionnaires du PNUD, avec les représentants de chacune des institutions spécialisées présentes et certaines améliorations avaient été décidées. Cependant, des difficultés subsistaient concernant l'approbation des descriptifs de projet, la lourdeur des modalités financières et des règles d'achat, la vérification des comptes des projets exécutés par des entités nationales, les règles en matière d'établissement des rapports, et la fourniture par les organisations de l'appui technique. En fait, les tâches qu'il a fallu accomplir pour satisfaire les exigences du Siège et rédiger les rapports aux organes directeurs ont continué à empêcher la réalisation de l'objectif commun qu'est la construction de capacités dans le pays bénéficiaire. Ainsi, les ressources du chiffre indicatif de planification de l'Ethiopie pour le quatrième cycle ne seront peut-être pas intégralement utilisées et devront être reportées sur le cinquième cycle de programmation.

64. La délégation éthiopienne reconnaît l'importance des décisions déjà prises par le PNUD et par le FNUAF conformément à la résolution 44/211 de l'Assemblée générale et félicite l'UNICEF d'avoir mis en oeuvre des conceptions souples et de longue portée dans ses bureaux extérieurs. Elle a également pris note de la lettre adressée conjointement par les chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques à leurs bureaux extérieurs au sujet de l'harmonisation et de la programmation commune.

65. La délégation éthiopienne souscrit aux propositions tendant à décentraliser l'autorité, et approuve la structure proposée pour les bureaux nationaux. La décentralisation devrait améliorer la capacité des organisations d'offrir des conseils techniques aux gouvernements à toutes les phases des projets et des programmes, qui ont pour but un renforcement de la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires. Les règles administratives, financières et techniques du fonctionnement des bureaux de pays doivent être uniformisées. Cette uniformité pourrait être obtenue par une plus grande concertation au Siège, notamment par la coordination des objectifs et des activités. La décentralisation, dans la structure locale, assurera également un traitement similaire des gouvernements et des organisations, et favorisera l'exécution par les entités nationales. Les procédures actuelles favorisent l'exécution des projets par les organisations, même quand les capacités nationales sont amplement démontrées, ce qui oblige les gouvernements à réduire les dimensions des projets à ce que permettent les subventions des organisations.

(M. Gebremehdin, Ethiopie)

66. L'Ethiopie a opté pour l'exécution par les entités nationales de 35 % des projets financés par le PNUD et de 40 % des projets du FNUAP dans le pays. En fait, une étude effectuée sous les auspices du PNUD a montré que dans les projets exécutés par les gouvernements, les dépenses de personnel étaient inférieures de 10 % à ce qu'elles étaient dans les projets exécutés par les institutions spécialisées des Nations Unies, et que les dépenses d'équipement étaient plus élevées. Le fait que les institutions spécialisées consacraient une proportion plus importante des dépenses à la rémunération des experts était l'une des raisons qui avaient amené l'Ethiopie à préférer l'exécution des programmes par des organismes éthiopiens. L'intention de son pays n'était pas de faire concurrence aux institutions spécialisées, mais il fallait que ces dernières n'oublient pas que leur mission, dans les pays en développement n'était pas d'y perpétuer leur présence.

67. C'est au Siège que l'on doit commencer à donner aux bureaux de pays une plus grande liberté de mouvement et qu'on doit s'efforcer de répondre de plus près aux objectifs nationaux. Les organismes de financement doivent se conformer à des règles et procédures uniformes en ce qui concerne leurs bureaux extérieurs, de façon à assurer, à l'échelon du pays une plus grande coordination des opérations. Il sera alors possible d'adapter les budgets, les règles relatives au personnel et les services fournis par les spécialistes aux tâches accomplies dans chaque pays par les bureaux extérieurs. Pour conclure, la délégation éthiopienne souscrit aux recommandations figurant aux paragraphes 155 à 205 du rapport du Directeur général. Certaines de ces recommandations, notamment s'agissant de l'interprétation uniforme à donner aux concepts et aux termes employés, ne devraient d'ailleurs pas se borner aux mécanismes intersecrétariats, mais s'appliquer aussi aux Etats Membres et à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

68. M. HUSLID (Norvège) dit que les pays nordiques se félicitent du nouveau système d'activités opérationnelles défini par la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, qui donne aux pays bénéficiaires une importance primordiale à chaque phase du processus de développement. Le Directeur général devra jouer un rôle crucial de coordination, de façon à s'assurer que la résolution est correctement et intégralement appliquée, et les pays nordiques apprécient qu'un calendrier ait été établi à cet effet. L'absence de réponse, pour le moment, de certains organes directeurs d'institutions des Nations Unies ne devrait en aucune façon paralyser l'initiative.

69. Les pays nordiques conviennent tout à fait que les pays en développement devraient prendre une part plus large à la conception et à la mise en oeuvre de l'assistance technique fournie par l'ONU. L'aide extérieure devrait tendre d'abord à créer des capacités nationales et devraient avoir plus largement recours aux ressources nationales, aux spécialistes locaux, aux ONG du pays et au potentiel productif des femmes.

(M. Huslid, Norvège)

70. Le rôle et les fonctions respectifs des institutions spécialisées doivent être analysés de façon que leur savoir-faire propre puisse être utilisé au mieux. Ces institutions doivent plus nettement jouer un rôle d'appui en aidant les pays bénéficiaires à formuler les politiques nationales et sectorielles de développement. A cet égard, l'examen des travaux du Programme alimentaire mondial est l'un des moyens importants de s'assurer que les organismes des Nations Unies sont correctement administrés.

71. Les pays nordiques donnent leur appui aux initiatives, relatives à l'exécution par les entités nationales et aux dépenses d'appui des agents d'exécution, prises par le Conseil d'administration du PNUD à sa trente-septième session. Pourtant, c'est avec beaucoup de réalisme qu'il faudra appliquer ces décisions. Les consultations relatives à ces questions doivent se dérouler dans une atmosphère de coopération et conduire à des suggestions concrètes qui permettent aux organismes des Nations Unies de mieux répondre aux besoins de développement des pays.

72. Pour ce qui est de l'exécution par les entités nationales, le représentant de la Norvège souligne l'importance d'une bonne application des procédures administratives et de l'exécution des programmes de formation, susceptibles d'améliorer le potentiel des gouvernements bénéficiaires comme des bureaux extérieurs des Nations Unies. L'exécution par les entités nationales ne doit en aucun cas être considérée comme un prétexte pour transférer les responsabilités administratives d'un organisme des Nations Unies à un autre. Au contraire, l'idée est de tenir compte au maximum du potentiel et de la situation propres à chaque pays. L'exécution par les entités nationales doit aussi tenir compte du caractère tripartite du système des Nations Unies pour le développement et définir les rôles nouveaux que les divers organismes qui le composent sont appelés à jouer. La participation d'organisations extérieures au système pourrait accroître l'efficacité de cette modalité, et l'efficacité de ces organisations pourrait également servir de modèle dont les agents d'exécution pourraient s'inspirer.

73. Pour mieux répondre aux besoins de chaque pays, le système des Nations Unies doit assouplir ses méthodes. Il faut pour cela augmenter, notamment la délégation des pouvoirs du Siège aux bureaux extérieurs. Mais les pays nordiques estiment que ce mouvement de décentralisation doit aller de pair avec un renforcement des moyens d'évaluation techniques au Siège.

74. Les pays nordiques appuient tout à fait l'initiative prise par le Groupe consultatif mixte des politiques d'harmoniser les cycles de programmation des organismes des Nations Unies et les cycles de programmation nationaux. La proposition du Directeur général relative au schéma global de programme national du gouvernement du pays bénéficiaire, qui formerait la base d'un apport opérationnel intégré du système des Nations Unies ne manque pas d'intérêt. Les pays nordiques aimeraient recevoir un complément d'information sur la question de savoir si les pays en développement sont disposés de leur côté à fournir pareil schéma.

(M. Huslid, Norvège)

75. Les gouvernements des pays bénéficiaires peuvent aider de façon décisive à améliorer la coordination de l'aide extérieure. A cette fin, c'est par un dialogue entre les pays en question et les organismes des Nations Unies que l'on se mettra d'accord sur les mécanismes à appliquer concrètement. Ce dialogue peut être mis en route par les coordonnateurs résidents, dont le rôle doit être renforcé : ils doivent avoir les ressources voulues, sans qu'il y ait pourtant, à cette occasion, création d'un nouveau rouage bureaucratique.

La séance est levée à 18 h. 15.